



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yvorne
du 11 décembre 2025 à 20 heures**

Présents : Aepli Serge, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Berset Zofia, Bonzon Laurence, Cathélaz Isabelle, Cibien Béatrice, Conus Marc-André, Coquoz Pierre Antoine, Cretton Lionel, Dervev Nicolas, Gugelmann Quentin, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Maret Kelvin, Merli Raphaël, Pellet Francine, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Roux Sébastien, Sacher Hans Peter, Seret Julien, Stevanato Tania, Tabord Diego, Verdon Stéphane, Wagner Susanna, Zahn Jean

Excusés : Bernasconi Yschelle, Cibien Silvio, Perrier Danièla, Salkic Irfan, Stalder Guy, Suardet Martin

M. le Président Diego Tabord ouvre la 23^{ème} séance de la législature 2021-2026. Il salue les Conseillères et Conseillers, le public ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présents : Mme Rimma Delacrétaç, huissière, Mme Séverine Tissot, secrétaire du Conseil, Mme Josette Lüthi, Boursière, M. Fabien Cathélaz, Secrétaire municipal.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 28 Conseillères et Conseillers sont présents, 6 se sont excusés.

L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Diego Tabord lit l'ordre du jour.

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2025

Au vote, **le procès-verbal du 9 octobre 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents.**

4. Communications du bureau

Culte de Noël

Nous avons reçu l'information que le culte de Noël aura lieu le jeudi 25 décembre à 10h15.

Assemblée de commune – 18 novembre 2025

L'assemblée de commune du 18 novembre s'est bien déroulée, il y a eu environ 60 participants.

Un article dans le journal « Le Régional » a paru à ce sujet.

Le procès-verbal de la séance est disponible sur le site de la commune.

Liste d'entente – point de situation – élections 2026

Conseil communal

Le Bureau électoral dénombre à ce jour : 15 bulletins de candidatures inhérents aux sortants et 9 nouvelles candidatures.

Ces chiffres sont inférieurs aux 40 candidatures (les 2 listes apparentées) pour être confortable au niveau des viennent-ensuite et s'éviter une longue procédure pour chaque membre démissionnaire à remplacer.

Des bulletins vierges sont disponibles ce soir pour vous inscrire et les membres du Conseil sont invité à continuer de travailler pour Yvorne avec la nouvelle Municipalité.

Municipalité

A ce jour, 6 personnes se sont portées candidates pour les élections municipales.

Elles se sont rencontrées hier soir afin de discuter de la suite et partager leur vision pour la législature à venir.

Les personnes ayant participé à cette séance sont ; pour les sortants : Claire Glauser, Maxime Isoz et Jean-Luc Berdoz et pour les nouveaux : Guy Stalder, Séverine Tissot et Urbain Girod.

22 janvier 2026 – Souper du Conseil communal

La date du souper du Conseil a été fixée au jeudi 22 janvier 2026.

Des informations complémentaires vous parviendront prochainement.

Rappel sur les modalités de communication

Pour les inscriptions, les excuses et les demandes de correction de jetons de présence, le Bureau vous demande de bien vouloir respecter les délais demandés par respect pour le travail qui est fait par la secrétaire du Conseil ainsi que par la Boursière communale.

Le courriel relatif aux jetons de présence vous a été transmis en date du 25 novembre avec un délai de réponse au 30 novembre. Pour la séance de ce soir, il était demandé de s'excuser avant le 5 décembre. Hors urgence, il n'est donc pas normal d'avoir des annonces jusqu'au jour avant le Conseil.

Dates des prochains Conseils

- 19 mars 2026
- 30 avril 2026
- 18 juin 2026

Ces dates sont consultables sur le site internet de notre Commune.

5. Préavis 09-2025 Demande de crédit pour la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE) - Rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc

En préambule de la lecture des rapports, M. le Municipal Maxime Isoz effectue une présentation du projet devant l'assemblée. Il répond à quelques questions dont voici un résumé :

- Deux places de parc à l'arrière du bâtiment
Sur le principe, ces deux places de parc restent.
Après mesures, l'une sera déplacée pour faciliter la future entrée du bâtiment.
- Locaux à disposition pour le personnel
Il aurait été possible de faire uniquement 2 locaux à l'arrière.
Cependant, en cas d'entretien avec un parent, l'éducateur qui devrait faire une pause ne pourra être dans le même local.
La direction doit également avoir un bureau.
Il s'agit de normes cantonales.
De plus, étant donné que la possibilité de faire 3 espaces distincts était présente, cette option apparaissait comme la plus efficiente.
- Capacité d'accueil
L'UAPE pourra accueillir 36 enfants.
Pour exemple, nous pouvons annoncer que 23 écoliers en provenance d'Yvorne et de Corbeyrier étaient présents à midi sur les structures parascolaires d'Aigle (jour où la fréquentation était la plus élevée).
- Garage souterrain
La Commune est propriétaire.
Actuellement, 7-8 places de parc sont louées sur les 10.

- Combles – aménagement
Actuellement, les caves des appartements sont aménagées dans les combles.
Le local de chauffage ainsi que la buanderie sont situés dans les combles.

Pour conclure, M. le Municipal Maxime Isoz explique ce projet est très attractif pour notre Commune.

Son aboutissement permettra d'attirer de nouvelles familles à Yvorne.

Certes, l'investissement financier est significatif mais, sur le long terme, cela rapportera à notre village. En outre, la création de l'UAPE fait sens avec le projet de rénovation du collège.

Au nom de la Commission ad hoc, Mme la Conseillère Laurence Bonzon fait lecture du rapport :

La commission chargée d'étudier le préavis n° 09-2025 concernant la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE) est composée de Mesdames Yschelle Bernasconi, Laurence Bonzon, Francine Pellet et de Messieurs Jean-Daniel Maret et Julien Séret.

La commission s'est réunie trois fois :

- *le mercredi 12 novembre, en présence de Monsieur Maxime Isoz, municipal et Mesdames Laura Sacher, architecte et Malorie Murisier, directrice générale du Réseau Enfants Chablais, que nous remercions pour leur disponibilité,*
- *le jeudi 20 novembre, en matinée, pour visiter l'UAPE de Lavey,*
- *le jeudi 20 novembre, en soirée, pour rédiger le rapport.*

Une présentation sur écran, suivie d'une visite des locaux, avec commentaires et explications de l'architecte et du municipal, nous ont permis de visualiser le projet.

Pour la création des locaux de l'UAPE, les plus gros montants nous ont été transmis (maçonnerie et démolitions : 80'000 francs, fenêtres : 30'000 francs, chauffage et sanitaires : 60'000 francs et menuiserie, y compris l'ameublement et équipement de la cuisine : 90'000 francs).

La commission a pu consulter un projet d'UAPE d'une autre commune et a constaté que notre dossier correspondait à la moyenne des coûts engendrés pour une telle réalisation.

Monsieur Fitim Rustemi, responsable finances et comptabilité réseau « Enfants Chablais », a confirmé ce constat.

Pour donner suite à cette première séance, la commission a décidé de visiter l'UAPE de Lavey, le jeudi 20 novembre, d'une capacité proche de celle d'Yvorne (24 enfants).

La directrice nous a fait remarquer l'importance des moments de transition (arrivée, lavages des mains et des dents) et que les espaces prévus à cet effet doivent être particulièrement efficaces. Il serait judicieux d'éviter de poser des meubles en aggloméré (qui ne résistent pas à l'humidité), de prévoir deux patères doubles par enfant, ainsi qu'un espace dédié au stockage des brosses à dents et des verres.

Il faudrait prévoir (si ce n'est déjà fait) des meubles de rangements fixes, verrouillables, pour les documents confidentiels, les affaires des éducatrices et les médicaments.

Nous relevons la pertinence d'avoir prévu l'installation de quatre robinets par lavabo, ainsi que d'un lave-vaisselle industriel. Ceci correspond à l'attente des éducateurs.

Le projet présenté nous paraît bien pensé, tant au niveau de l'accueil de jour des enfants que pour l'adaptation du bâtiment.

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis no 09-2025 concernant la demande de crédit pour la transformation des locaux commerciaux du

bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE),

Où le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'080'000.-- pour la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE),*
- 2. d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 1'080'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

Au nom de la Commission des finances, M. le Conseiller Stéphane Verdon fait lecture du rapport :

La commission des finances s'est réunie les 6, 12 et 26 novembre pour étudier ce préavis. Nous remercions le Municipal en charge du présent préavis, M. Maxime Isoz, ainsi que Madame Murisier directrice de l'accueil de jour et de Madame Sacher architecte pour les réponses à nos questions lors de la séance de présentation avec la commission ad hoc dans les futurs locaux de l'UAPE.

La demande de crédit de 1'080'000.- vise à aménager une UAPE de 24 à 36 places dans les locaux disponibles au rez du bâtiment de la Souche. Les subventions totales pourraient s'élever au maximum à CHF 126'000.-. L'entier du crédit d'étude 07-2024 de CHF 49'000.- sera vraisemblablement entièrement utilisé. Le solde du fond de réserve immeubles de CHF 105'000.- ne sera pas utilisé.

Les gros montants de ces transformations sont, la démolition et maçonnerie CHF 142'000.-, les honoraires d'architectes pour CHF 140'000.- (dont des compléments d'études pour le projet d'ouvrage, les demandes d'autorisations et les appels d'offres), menuiserie, cuisine comprise pour CHF 115'000.-, plâtrerie et peinture et isolation du rez pour CHF 90'000.- et les installations électriques de plus CHF 50'000.-.

Le déplacement de l'entrée des logements, la mise en conformité aux normes incendie de la cage d'escaliers, le démontage de l'ancienne ventilation et l'isolation du plafond du parking représente un montant total de CHF 215'000.-

Des offres en gré à gré comparatif ont permis de retenir les entreprises les meilleurs marchés pour les principaux postes.

Le mobilier sera pris en charge par le réseau (FAJE), comme les charges d'exploitation. Un bail à loyer sera signé avec le réseau pour une durée de 10 ans, engendrant un loyer annuel de 54'000.-.

La future UAPE n'aura pas d'impact sur la péréquation non influencée par le nombre d'enfants en accueil de jour. Notre participation à la FAJE sera augmentée d'environ CHF 10'000.-.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, la commission des finances vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis no 09-2025, tel que présenté par la Municipalité, soit :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'080'000.— pour la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE)*
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 1'080'000.- au maximum auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou entreprise établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.*

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis ainsi que sur les rapports.

M. le Conseiller Jean Daniel Maret fait mention d'une petite coquille dans les conclusions du rapport transmis par poste de la commission ad hoc. En effet, dans la rubrique numéro 2 « décide », il manquait les mots « à emprunter ».

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz aborde le sujet de l'entrée principale (rampe d'accès) du garage. La création de ce projet présente un investissement de plus d'un million de francs.

Il apparaît dommageable que, pour un montant d'environ CHF 100'000.--, la Municipalité n'ait pas profité de ces travaux pour aménager l'entrée du garage.

Il est à noter que ces locaux seront loués et cela représentera un apport financier ; une occasion d'amortir les travaux sur 25 ans par exemple.

Les choses n'ont pas forcément toujours été faites correctement à une certaine période mais ce projet représentait l'occasion de rectifier l'aménagement.

M. le Municipal Maxime Isoz valide qu'effectivement le montant de ces travaux s'articulait entre CHF 120'000.-- et CHF 130'000.--. La question de réaliser ces travaux a été étudiée.

Lorsque la demande de crédit d'étude a été effectuée, le projet était estimé à CHF 450'000.--. Cependant, le montant réaliste, avec les meilleures options, se chiffre à CHF 1'080'000.--.

De ce fait, ajouter le montant de CHF 120'000.-- n'a pas semblé la meilleure décision.

Il convient de rationaliser les investissements et d'agir en fonction de l'état des finances de notre Commune.

Notre réflexion a été que, s'il existait un parking souterrain sous le parking de la Couronne, les travaux auraient déjà été réalisés à l'époque.

Comme cela n'a pas été le cas, il a été décidé d'effectuer un test avant d'abandonner cette hypothèse. Monsieur le Municipal est donc descendu dans le garage avec son véhicule. Il a

réussi à descendre du premier coup. En revanche, lors de la remontée, les véhicules de grande taille doivent s'y reprendre à deux fois, tandis que les petits véhicules peuvent remonter en une seule fois.

Mme la Conseillère Susanna Wagner souhaite préciser que la création de places d'accueil en secteur parascolaire permet, sur un plan économique, de générer des richesses. Les parents peuvent augmenter leur taux de travail et cela rapporte de l'impôt.

D'anciennes études rapportent qu'un franc investi dans l'accueil collectif rapporte CHF 3.-- en retour.

M. le Municipal Maxime Isoz ajoute que ce projet sera vecteur de nouveaux emplois.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann explique que, sur le préavis concernant le crédit d'étude qui a été voté, il était fait mention d'une certaine urgence.

Il était question de terminer les travaux avant fin 2025 pour bénéficier des subventions.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que le délai de réalisation des travaux a été prolongé jusqu'à fin 2026. Si le préavis est accepté ce soir, l'UAPE ouvrira ses portes à la rentrée d'août 2026.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Diego Tabord **clôt la discussion**.

M. le Président Diego Tabord lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 06-2025 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n° 09-2025 concernant la demande de crédit pour la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE),

Ouï le rapport des commissions chargées de rapporter sur cet objet,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'080'000.-- pour la transformation des locaux commerciaux du bâtiment de la Souche en unité d'accueil pour écoliers (UAPE),
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter CHF 1'080'000.-- au maximum, auprès de tout établissement bancaire, assurance, collectivité publique ou d'entreprises établi en Suisse et présentant de solides garanties financières.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité des membres présents (22 « oui » - 2 « non » - 3 abstentions).**

6. Préavis 10-2025 Budget communal pour 2026 – Rapport de la Commission des finances

En préambule, la Municipalité souhaite proposer un amendement.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz prend la parole :

En application de l'art. 73 RCC, la Municipalité, d'entente avec la Commission ad hoc chargée de l'examen du préavis 10-2025, dépose un amendement visant à modifier le projet soumis à l'approbation du délibérant.

En l'occurrence, il s'agit de corriger le point 2 des conclusions du préavis, lequel comporte une erreur concernant le montant de la contribution à l'enseignement primaire et secondaire d'Aigle, Yvorne, Corbeyrier.

Le montant initialement indiqué correspondait à celui dans le budget 2025.

Les conclusions amendées sont les suivantes :

2. d'adopter le budget 2026 de l'entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier qui fixe la contribution de la commune à CHF 215'000.-- selon la clé de répartition en vigueur.

M. le Conseiller Stéphane Verdon propose à l'assemblée que lecture soit faite uniquement des conclusions du rapport (art. 68 RCC). La proposition est soutenue par tous les conseillers présents, M. le Conseiller Pierre-Antoine Coquoz fera donc lecture uniquement des conclusions du rapport suivant :

La commission des finances s'est réunie les 6, 10, 19 et 26 novembre 2025 pour l'étude de ce préavis. Lors de la séance du 10 novembre, nous avons rencontré la Municipalité in corpore, accompagnée de Mme la boursière Josette Lüthi et M. Fabien Cathélaz, secrétaire municipal. Ils ont répondu à nos différentes questions en parcourant le budget communal 2026 dans son ensemble. Nous avons ainsi pu obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires et tenons à les remercier de leurs disponibilités.

Ci-après, les éléments principaux que nous souhaitons relever pour les différents dicastères ou rubriques :

1. Administration générale

11 Administration

L'augmentation des charges du journal Le Vuargnéran (compte 11.3102) résulte des frais de graphisme en complément des frais d'impression. Il n'y a pas de changement pour les coûts rédactionnels des 2 éditions annuelles.

Les charges du compte 11.3185 Honoraires, frais d'expertises concernent les archives communales. En 2019, M. Fabien Cathélaz a établi un plan de classement pour les archives. Les archives antérieures ne sont, en l'état, pas exploitables et le recours à une entreprise spécialisée est nécessaire afin de répondre aux exigences légales en la matière et conserver ce patrimoine communal : tri, séparation des archives numériques et des archives sur papier, établissement d'un inventaire structuré. Ce mandat de 24'000.- par an, établi sur 3 ans (3 X 700 heures) représente le travail de tri et l'achat d'équipement approprié. La création d'un vrai local d'archives résistant au feu, et équipé d'étagères avec rayonnages fera l'objet d'un futur préavis spécifique. L'obligation de conserver les archives historiques (patrimoine historique) ne peut pas être soutenue par les archives cantonales.

19 Service informatique

Dans le compte 19.3156 Maintenance informatique, un montant de 53'000.- représente diverses licences, l'hébergement, la maintenance et la mise à jour, de la gestion électronique des documents, des logiciels « eSéances » et « SuisseVote », du site internet, les licences « Exchange » pour chaque utilisateur, les noms de domaines, la maintenance du « firewall », l'utilisation du photocopieur et les heures des prestataires informatiques. Le prix des programmes métiers pour les communes fournis par le prestataire (salaires, contrôle des habitants, etc.) n'avait pas été adapté depuis 1998. D'autres solutions informatiques sont envisagées pour le futur mais il n'existe que peu de prestataires pour les besoins spécifiques des communes.

2. Finances

21 Impôts

La diminution du montant du poste 21.4411 Impôts sur gains immobiliers ne résulte pas d'une anticipation des mesures d'économies du canton mais d'une moyenne calculée sur les 5 dernières années, en excluant la plus haute et la plus basse. Ce poste reste fortement influencé par la conjoncture.

22 Service financier

Avec les investissements de 6.8 mio prévus en 2026, le plafond d'endettement fixé à 12 mio pour la législature ne sera pas atteint. Il se situe aujourd'hui à 4 mio et atteindra 11 mio en 2026.

3. Domaines et Bâtiments

31 Terrains

Dans le compte 31.31461 Entretien des terrains de sport est budgétisé l'achat d'un robot-tondeuse pour 12'500.- qui sera rentabilisé après 3 ans, en tenant compte de l'économie réalisée sur les frais de tonte facturés par l'Orif.

32 Forêts

L'augmentation des charges dans le compte 32.3146 Frais d'exploitation forêts s'explique ainsi: Le contrat d'affermage conclu avec le groupement forestier des Agittes représente 40'000.- par an jusqu'en 2028 (auparavant 47'000.- avec la surface de l'île des Clous qui représentait 7% de la surface totale). Une exploitation de bois supplémentaire est nécessaire aux Ecots (réserve de 5'000.-).

35 Bâtiments communaux

Comme en 2025, la rénovation de 2 autres appartements est également prévue en 2026. Les loyers de ces appartements seront augmentés de 200.-/mois. A noter que pour le compte 351.3185 Honoraires et frais d'expertises, c'est pour le budget 2025 que le préavis annonce des dépassements pour des projets en cours dans les bâtiments (voirie et STEP). L'augmentation des locations diverses (compte 351.4271) résulte des loyers ajustés des appartements rénovés et de l'adaptation des tarifs de location de la salle de la Couronne (3 jours pour 800.-, gratuité pour les sociétés locales).

4. Travaux

42 Service de l'urbanisme

Les charges du compte 42.3185 Honoraires et frais d'expertises comprennent: les abonnements au registre foncier, la participation à l'étude cantonale de la Crevasse (6'000.-, pour l'appréciation des risques de dangers naturels et la surveillance), les honoraires d'avocats pour la police des constructions et les abattages d'arbres, une réserve de 3'000.- pour un mandat d'architecte conseils, les frais des commissions salubrité et urbanisme, des honoraires d'urbanistes hors PACom, la mise à jour de la carte des dangers naturels, le contrôle et l'inspection du feu, le contrôle de chantiers (par ex. grue de chantier).

43 Routes

L'entretien des chemins (compte 43.3185) correspond aux travaux courants habituels, c'est à dire : l'entretien des sacs de routes, le service de déneigement hivernal, la réparation des fissures, le balayage avec ramassage.

L'augmentation significative du compte 43.3901 Imputation interne traitement (+89'000.-) est en partie liée à l'augmentation de l'effectif du personnel. Suite à l'arrêt du secteur STEP, la répartition des charges du personnel a été modifiée. La voirie, qui compte toujours 4 collaborateurs, entretient encore les canalisations.

45 Ordures ménagères et décharge

Les frais de transport des ordures ménagères (compte 450.3188) n'ont pas diminué. Le contrat, valable sur 5 ans, prévoit un coût à la tonne. La filière GastroVert n'étant pas encore en fonction, le tonnage des ordures ménagères ne diminue pas et le rabais prévu par la Satom ne peut pas être obtenu.

460 Egouts

La STEP est en fonction jusqu'à fin novembre. Ses locaux seront utilisés comme dépôt de matériel durant la rénovation du dépôt de la voirie. Sa mise hors service est prévue à la fin de l'année 2025, après l'évacuation de quelques camions de boues et résidus.

Le raccordement à la STEP de l'AERA permet une économie d'environ 150'000.- par rapport à la situation budgétisée pour 2025 et de retrouver des charges d'environ 340'000.- similaires à celles des comptes 2024 (dont environ 40'000.- pour l'AERA).

5 Instruction publique et cultes

51 Enseignement primaire

Bien que le coût par élève soit convenu et fixé pour 5 ans dans une convention d'entente intercommunale (3'000.-/élève/an), les communes doivent néanmoins approuver les comptes et le budget extraits des comptes communaux d'Aigle.

Comme signalé à la Municipalité, le montant des charges du compte 51.35221 Participation à l'enseignement (215'000.-) ne correspond pas à celui inscrit dans les conclusions du préavis pour l'adoption du budget (167'000.-).

6 Police

60 Administration

Le futur marquage au sol de la zone 30 km/h de Versvey fait partie du compte 60.3116. Le renouvellement des panneaux de circulation avec revêtement réfléchissant (15'000.-) est nécessaire pour être en conformité avec l'ordonnance sur la circulation routière. Le nouveau compte 61.3185 Honoraires et frais d'expertises comprend de l'équipement pour l'assistant de sécurité publique (ASP): smartphone, logiciel et licence annuelle pour le suivi du détenteur de plaque minéralogique. Actuellement, la commune paie un forfait annuel de 3'200.- pour 2 heures par semaine. Ce montant était englobé dans les charges du personnel communal, à l'avenir il aura son propre libellé: compte 60.3521 Participation aux charges de l'ASP. L'ASP est mis à disposition par la commune de Roche pour un taux d'activité de 20 %. Aujourd'hui les procédures des poursuites sont réalisées par les collaborateurs de l'administration selon différents pourcentages (voirie, bureau technique, administration) : compte 60.3901 Imputation interne traitements. Ce compte comprend encore le forfait du préposé actuel, maintenu en place tant que l'engagement du nouvel ASP n'est pas réalisé.

65 Défenses contre l'incendie

La participation intercommunale au SDIS, compte 65.3520 est bien de 56'000.- comme mentionné dans les conclusions du préavis et non de 53'350.- comme mentionné dans la clef de répartition du budget du SDIS Chablais 2026. Une modification de dernière minute effectuée par le SDIS a été répercutée dans le préavis et pas dans le budget du SDIS.

7 Sécurité sociale

72 Prévoyance sociale cantonale

L'augmentation des charges du compte de cohésion sociale (72.35151) provient d'une diminution du soutien du canton (-50'000.-) pour l'Association Régionale d'Action Sociale du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut. Un retour de 35'000.- devrait par contre être réalisé par rapport au montant au budget pour 2025.

8 Services industriels

81 Service des eaux

Les revenus produit de la consommation d'eau (compte 81.4351) sont en diminution de 40'000.- par rapport au budget 2025. Une estimation quelque peu optimiste dans le budget 2025 mais surtout une consommation moindre en raison des conditions climatiques et des économies de la part des consommateurs expliquent le produit de consommation pour 2025 de 250'000.- sur la base duquel la projection a été ajustée pour 2026. L'attribution au fonds de réserve affecté (compte 81.3819) d'un montant de 7'215.- est à relever. Ce montant, relativement faible, démontre que les projections sont correctes.

82 Service électrique

L'entretien de l'éclairage public (compte 82.3143) contient le contrat de maintenance signé avec Romande Energie (20'000.-). Le contrat de vente initialement intégré au budget 2025 et adapté depuis est en cours de discussion, il fera l'objet d'une présentation future. L'étude sur l'éclairage extérieur du Temple (25'000.-) permettra son renouvellement devenu nécessaire. Il est prévu de le rendre plus harmonieux et moins gourmand en énergie.

Remarques et commentaires généraux

- Au niveau des recettes, les revenus d'impôts sont projetés avec une diminution de 80'000.- sur un total de 2'950'000.- ; pour la vente des vins, une diminution de 150'000.- par rapport au budget 2025 de 500'000.-
- Au niveau des charges, le montant budgétisé pour la prévoyance sociale cantonale est de 1'370'000.- (rubrique 72), soit 70'000.- supérieur à celui pour 2025. Des augmentations sont à craindre au vu de discussions en cours sur le budget cantonal. Le coût de l'instruction publique et cultes (rubrique 5) est de 372'000.-
- Les augmentations de charges sont de 43'000.- pour les routes (rubrique 43), de 27'000.- pour l'administration (rubrique 11), de 19'000.- pour les bâtiments (rubrique 351), de 15'000.- pour les terrains (rubrique 31) et de 11'000.- pour les cours d'eau et digues (rubrique 47), par rapport aux montants figurants au budget 2025.
- L'ensemble des comptes cumulés qui concernent internet, les téléphones et les alarmes pour le service des eaux (réservoir d'eau, station de pompage, station de chloration) atteint 12'660.-
- La participation aux transports publics (comptes 18.3517) est en hausse de 14'000.- Ce dernier compte cumulé avec les frais de transport de l'enseignement primaire (compte 51.3662) atteint le montant total de 379'000.-

- Notre participation aux frais d'exploitation de la STEP AERA va encore augmenter dans le futur avec le financement des travaux encore restants et la mise en service du traitement des micropolluants en été 2027.
- Le coût de la nouvelle péréquation intercommunale devrait être inférieur d'environ 137'000.- par rapport au budget 2025.
- Le prélèvement par avance aux financements spéciaux (rubrique 481 du budget par nature) pour deux comptes affectés (ordures ménagères et autres déchets ménagers, égouts) représente 119'000.- non financés par les taxes mais par les impôts.
- La marge d'autofinancement annoncée est négative (-516'474.-), ce qui implique un emprunt pour les investissements futurs.
- Avec les investissements de 6.8 mio prévus en 2026, le plafond d'endettement fixé à 12 mio pour la législature ne sera pas atteint. Il se situe aujourd'hui à 4 mio et atteindra 11 mio en 2026.
- Le plan des investissements reste cependant indicatif. Beaucoup de projets ont été reportés et la faisabilité financière et administrative du plan des investissements est incertaine.
- Finalement, il faut replacer le budget 2026 dans la situation des années précédentes. En effet, les budgets des 4 dernières présentaient un excédent de charges compris entre 175'000.- et plus de 500'000.-, alors que les comptes se sont finalement avérés positifs avec un excédent de revenus compris entre 90'000.- et 140'000.-

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la commission des finances, vous propose, à l'unanimité de ses membres de bien vouloir accepter les conclusions du préavis no. 10-2025, à savoir :

3. d'adopter le budget communal pour 2026 dont les prévisions sont les suivantes :

revenus	CHF	8'110'024.00
charges	- CHF	8'909'661.00
excédent de charges	- CHF	799'637.00

4. d'adopter le budget 2026 de l'entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier qui fixe la contribution de la commune à CHF 167'000.—

5. d'adopter le budget 2026 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 56'000.— selon la clef de contribution en vigueur.

M. le Président **passé en revue les comptes et ouvre la discussion.**

22 Service financier

Mme la Conseillère Francine Pellet s'enquiert de la péréquation à payer (22.3521) car aucun montant n'est porté au budget.

Mme la Boursière Josette Lüthi répond qu'il s'agit de l'ancienne péréquation.

La nouvelle péréquation se trouve sous la rubrique « NPIV » (22.4520).

35 Bâtiments communaux

Mme la Conseillère Susanna Wagner évoque le bâtiment de la Couronne. Il est fait mention dans le préavis que plusieurs rénovations sont prévues. Elle tient à souligner le bruit important à la buvette par exemple lors de l'utilisation à l'entracte d'un spectacle.

Différentes personnes ont fait la demande qu'une insonorisation, notamment par rapport aux plafonds, soit mise en œuvre.

M. le Municipal Maxime Isoz répond que ces demandes n'ont jamais été rapportées à la Municipalité. Cependant, il prend note afin d'étudier la proposition.

Mme la Conseillère Susanna Wagner signale que, pour la 2^{ème} année consécutive, la Municipalité propose la rénovation d'appartements sur le budget communal.

Elle souhaite connaître un état de situation de ce qui a été réalisé en 2025, notamment concernant les 2 appartements de la Souche.

M. le Municipal Maxime Isoz précise qu'il ne s'agissait pas uniquement de la Souche. Effectivement, un appartement situé à la Souche va être entièrement rénové.

La commande a été réalisée.

Aucun autre locataire n'a résilié son bail pour les appartements communaux.

Dès lors, un arrangement a été trouvé avec un locataire pour rénover une partie de l'appartement.

Le reste du montant sera tout de même utilisé pour effectuer de petites rénovations.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann se questionne concernant le compte « Imputation interne traitement » (351.3901).

Mme la Boursière Josette Lüthi explique qu'il s'agit de parts de salaires des personnes en charge des bâtiments.

Mme la Conseillère Geneviève Major souhaite avoir des explications concernant l'entretien des bâtiments (351.3141). Dans le préavis, en page 3 et 4, il est évoqué la suite de la rénovation de 2 appartements et quelques montants sont mentionnés (CHF 100'000.-- / 2 appartements puis CHF 59'700.-- / Couronne, etc).

Ces montants ne correspondent pas à l'augmentation du budget par rapport à l'année 2025 pour cette rubrique.

Ces montants représentent une augmentation d'environ CHF 23'000.-- au budget mais les chiffres de la section 4.3 dans le préavis sont plus élevés.

M. le Municipal Maxime Isoz explique que, dans la rubrique 4.3, il s'agit de notamment ces dépenses-là. La Municipalité ne dispose du détail de toutes les dépenses.

Mme la Conseillère Geneviève Major s'interroge si les dépenses figurent ne pas également au budget.

M. le Municipal Maxime Isoz répond par l'affirmative. La somme globale figure dans le budget mais non dans le rapport. Nous faisons uniquement une mention détaillée des éléments financiers les plus significatifs et pertinents.

Mme la Conseillère Geneviève Major répond que justement, ce qui est particulier, c'est que les montants articulés dans le préavis sont plus élevés que celui mentionné au budget.

M. le Syndic Edouard Chollet valide la discrédance et l'explique.

Dans le point 4.3 du préavis, il figure un inventaire sélectif des travaux à effectuer.

Mais il y a une quinzaine de travaux à réaliser pour des coûts annuels de CHF 90'400.-- et des coûts ponctuels de CHF 171'100.-- ceci représente un montant global de CHF 261'500.--.

Nous avons effectivement inventorié que quelques travaux.

Pour exemple, le montant de CHF 1'300.-- (aménagement du bureau du concierge à la Grappe). Il s'agit donc bien d'un inventaire non-exhaustif.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann revient sur le compte « imputation interne traitement » relatif au poste des bâtiments. Il souhaite savoir si des mesures d'économie sont prévues pour réduire ces frais. En 4 – 5 ans, le budget a augmenté d'environ 50%.

M. le Secrétaire municipal Fabien Cathélaz argumente qu'il convient de prendre quelques précautions avec les comparaisons à long terme.

Auparavant nous n'avions qu'un concierge à 100% et, à l'heure actuelle, nous comptons 1.6 EPT pour le Secteur conciergerie.

Dans les salaires de ce poste, ne figure pas uniquement le salaire des concierges mais aussi la participation de certains autres collaborateurs de la commune qui font des prestations pour les bâtiments, par exemple la Bourse communale qui procède à l'encaissement des locations ou encore le Secteur voirie qui prend en charge certains travaux d'entretien. Il s'agit d'une répartition de l'ensemble des salaires en fonction de l'estimation de l'activité en lien avec les bâtiments.

45 Ordures ménagères et décharge

Mme la Conseillère Susanna Wagner se réfère au rapport de la Commission des finances de décembre 2022, dans lequel il était déjà indiqué que, pour l'année 2023, la Municipalité se trouvait dans l'impossibilité d'équilibrer les comptes affectés. Il y était également mentionné que, depuis trois ans, la Municipalité évoquait l'intention d'analyser ce chapitre, notamment par l'étude d'un système d'éco-points et l'installation d'un matériel prévu en 2024.

En décembre 2023, il a été communiqué qu'un nouveau règlement était attendu pour 2024, du fait que le fonds de réserve dédié était épuisé. À partir de ce moment, il a été annoncé que la Commune disposait, dans tous les cas, d'un délai de trois ans pour équilibrer ce compte affecté. Elle relève que l'on se trouve désormais dans la quatrième année concernant ce futur budget et s'étonne que, tant dans le préavis que dans le rapport de la Commission des finances, il soit simplement indiqué que la situation n'a pas encore pu évoluer, avec pour conséquence que les charges ne diminuent pas.

Elle pense nécessaire de relater ces éléments, estimant qu'à terme cette situation ne pourra plus perdurer. Elle relève par ailleurs que le règlement attendu n'a toujours pas été présenté et que les détails relatifs à l'installation de l'ensemble du système GastroVert font également toujours défaut.

M. le Municipal Eric Minod répond qu'il était en effet question d'installer des Moloks dans tout le village mais que trouver des lieux pour les installer est complexe. Le PACom influe également sur les possibilités de trouver des lieux pour mettre en œuvre ces installations.

Il relève qu'aucun terrain n'est disponible à la Route de Lausanne.

De fait, le projet d'installer des Moloks stagne un peu.

L'installation de deux conteneurs Molok est néanmoins prévue en 2026 à Vers Morey et devant le Collège d'Yverne.

Pour les autres Moloks, leur installation est, en partie, conditionnée au PACom.

Concernant GastroVert, les cartes qui doivent fonctionner pour la déchetterie et la taxe au poids pour les Moloks sont prévues pour l'année prochaine.

Ceci permettra de diminuer un peu les charges.

Le transport a pu être mis au concours ce qui a généré une diminution notable du coût.

Il apparaît difficile de faire un règlement sur quelque chose que nous devons mettre en place, sa rédaction sera la prochaine étape.

46 Réseaux d'égouts, d'épuration

Monsieur le Conseiller Jean-Daniel Maret s'enquiert de la raison liée à la double facturation (une facture pour les eaux claires et l'autre pour l'épuration).

Mme la Boursière Josette Lüthi répond que c'est en lien avec le nouveau règlement sur la distribution de l'eau. Ce règlement a été adopté et est entré en force, ensuite viendra le nouveau règlement concernant l'épuration (qui sera aussi lié aux charges de l'AERA). Chaque commune devra encaisser ses propres taxes. Si vous recevez votre facture d'eau et que vous ne la contestez pas, la même consommation sera appliquée ensuite pour l'épuration.

L'administration communale a donc fait le choix d'anticiper sur l'adoption de ce deuxième règlement dans la conception du système de facturation, cela d'autant plus que certains indices de calcul du règlement sur l'épuration actuel diffèrent de ceux utilisés dorénavant pour l'eau.

Plan des investissements – Législature 2021-2026

Monsieur le Conseiller Quentin Gugelmann constate que malheureusement beaucoup de projets ont été reportés d'année en année. Il cite par exemple :

- la rénovation du Collège, prévue en 2022, puis en 2023 puis en 2024,
- la rénovation et le réaménagement du dépôt de voirie, le budget a triplé entretemps mais la réalisation était prévue en 2023,
- l'assainissement de la Grappe prévu en 2025 – 2026, le projet est repoussé,
- le projet relatif au stationnement dans la rue des Maisons Neuves était prévu pour 2023,
- la rénovation de l'Ancienne Forge était quant à elle prévue en 2025.

Sur les projets précédemment cités, aucun n'est dans une phase de réalisation, pour certains le crédit d'étude a été accepté.

Il serait pertinent que le Conseil comprenne les raisons de ces reports mais également les enjeux et problématiques auxquels la Municipalité a fait face.

Il propose que la Municipalité puisse expliciter cela au prochain Conseil.

M. le Municipal Maxime Isoz répond qu'entre 2022 et 2023, la Municipalité a malheureusement dû faire face au décès d'un membre de son Exécutif et il a repris les dossiers en cours, le temps de les étudier a été nécessaire. Pour certains projets, le budget a été revu car il était insuffisant. De fait, ils ont dû être réétudiés.

Concernant la traversée des Maisons Neuves, il mentionne un courrier reçu il y a un mois qui implique un report du projet.

Chaque opposition doit être traitée et cela prend du temps. L'étude génère parfois des imprévus. Ces éléments créent des incidences sur le respect des délais.

Par ailleurs, une priorisation des dossiers est faite.

M. le Syndic Edouard Chollet tient à relever que le questionnement de M. le Conseiller Gugelmann est fondé et pertinent. Il estime que la meilleure réponse que la Municipalité peut fournir doit être circonscrite. Il invite pour cela la Commission de gestion à se pencher sur ces questions. Dans ce cadre, des réponses pourraient être apportées en lien avec le report de certains projets.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Diego Tabord **clôt la discussion et propose de passer au vote concernant l'amendement :**

En application de l'art. 73 RCC, la Municipalité, d'entente avec la Commission ad hoc chargée de l'examen du préavis 10-2025, dépose un amendement visant à modifier le projet soumis à l'approbation du délibérant.

En l'occurrence, il s'agit de corriger le point 2 des conclusions du préavis, lequel comporte une erreur concernant le montant de la contribution à l'enseignement primaire et secondaire d'Aigle, Yverne, Corbeyrier.

Le montant initialement indiqué correspondait à celui dans le budget 2025.

Les conclusions amendées sont les suivantes :

3. d'adopter le budget 2026 de l'entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire d'Aigle-Yverne-Corbeyrier qui fixe la contribution de la commune à CHF 215'000.-- selon la clé de répartition en vigueur.

Au vote, **cet amendement est accepté à la majorité des membres présents.**

M. le Président Diego Tabord lit dès lors les conclusions amendées du préavis 10-2025 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

Vu le préavis municipal n° 10-2025 relatif au budget communal pour 2026,
Oùï le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- 1) d'adopter le budget communal pour 2026 dont les prévisions sont les suivantes :

revenus	CHF 8'110'024.00
charges	- <u>CHF 8'909'661.00</u>
excédent de charges	- <u>CHF 799'637.00</u>
- 2) d'adopter le budget 2026 de l'entente intercommunale en matière d'enseignement primaire et secondaire d'Aigle-Yvorne-Corbeyrier qui fixe la contribution de la commune à CHF 215'000.-- selon la clé de répartition en vigueur,
- 3) d'adopter le budget 2026 du SDIS Chablais qui fixe la contribution de la commune à CHF 56'000.-- selon la clé de répartition en vigueur.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à l'unanimité des membres présents.**

4. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Claire Glauser prend la parole :

- **Parcelle 532 UPO Invest**

Une demande pour l'implantation d'un commerce de proximité (Migros) a été mise à l'enquête. Elle a suscité 2 oppositions, dont une a été retirée à la suite des négociations entre les parties. La 2^{ème} est en cours de traitement. Le permis de construire du bâtiment est quant à lui déjà entré en force, d'où le début des travaux sur cette parcelle et la présence de la grue.

- **Arrêt du chantier des Dignes**

Avec les conditions météorologiques défavorables de ces dernières semaines, le terrain est détrempé et ne peut pas sécher dans la journée, ce qui rend le compactage impossible. La décision a été prise de stopper le chantier pour garantir la qualité de l'ouvrage. Il reste environ 3 semaines de travaux de gros œuvre qui vont être faits en mars si les conditions le permettent. Les derniers travaux forestiers de plantation, réensemencement et création des dernières mares pour les compensations écologiques seront faits au printemps (mars voire avril).

Le suivi du chantier, initialement prévu sur 38 semaines durera 47 semaines, ce qui génère des coûts supplémentaires du mandat de suivi du chantier par le bureau d'ingénieur de l'ordre de CHF 35 000.--. Ce surcoût sera absorbé par les divers et imprévus. Au jour d'aujourd'hui et avec les projections actuelles, il n'y a pas de dépassement du budget voté dans le préavis 04-2024.

- **PACom**

La préparation des dossiers pour la mise à l'enquête complémentaire est à bout touchant. Ce dossier reprendra :

- des éléments discutés individuellement avec les personnes ayant déposé une opposition au PACom,
- la création d'une zone para-agricole 18LAT pour favoriser la création de logements pour les travailleurs saisonniers selon les vœux exprimés par certains des vignerons approchés,
- le maintien en zone d'utilité publique de la parcelle 339 pour y mettre l'école provisoire pendant la durée du chantier de réfection du collège puis une zone de loisirs à vocation sportive et de rencontres. Ce maintien a nécessité une étude

complémentaire en regard des dangers naturels car une partie de la parcelle est en zone de dangers naturels.

M. le Municipal Maxime Isoz prend la parole :

- **Préavis 05-2024 – Crédit d'étude pour le réaménagement du carrefour du pied des Rennauds**

En lien avec le questionnement de M. le Conseiller Stéphane Verdon lors du précédent Conseil, il rappelle que cela était en consultation auprès du Canton. Il s'avère que le premier préavis est plutôt défavorable, un changement pouvant générer davantage de nuisances sonores. La Municipalité a mandaté une entreprise pour faire une étude acoustique. Sous réserve du résultat positif de l'étude, le Canton peut revoir sa position. une étude. De telles études prolongent de fait un peu le délai de réalisation des projets. Pour information, Hier matin, il a reçu le retour de la proposition de l'étude acoustique.

- **Changement de gérance**

A compter du 1^{er} janvier prochain, la Commune changera de gérance pour les appartements de la Commune. Auparavant, il s'agissait de l'entreprise Schneeberger à Aigle et la gérance sera assurée par l'entreprise Silver Immobilier à Monthey. Cette entreprise est présidée par une personne d'Aigle.

M. le Municipal Eric Minod prend la parole :

- **AERA - raccordement**

Les villages d'Yvorne et de Corbeyrier sont branchés.
La semaine dernière, le hameau de Versvey a été branché avec les campings.
Demain les restoroutes devront être branchés.
Dès lors, il ne resterait plus qu'une villa et une entreprise à raccorder.
Il est prévu que notre STEP cesse de fonctionner la semaine prochaine.

- **Vers Morey - travaux**

Les travaux préparatoires qui visent à améliorer le bas du chemin du Bâchillon ont débutés. Demain, des essais de circulation des bus seront réalisés.
Un goudronnage du pied dudit chemin est prévu car il se trouve en mauvais état.
Le début des travaux est toujours fixé au 19 janvier prochain.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz prend la parole :

- **Transports publics – TPC SA**

Suite à la demande de M. le Conseiller Gugelmann lors du dernier Conseil, des renseignements ont été pris auprès de l'entreprise.
Des difficultés peuvent en effet survenir tôt le matin lorsqu'un chauffeur est malade et qu'aucun remplaçant n'a pas pu être trouvé.
Sur le site internet de l'entreprise, afin de parer à ce type de mésaventures, il est possible de s'inscrire sur un groupe whatsapp. L'entreprise avertit rapidement les usagers de l'incident par ce biais. Ces incidents sont toutefois exceptionnels.

M. le Syndic Edouard Chollet prend la parole :

- **Journal Le Vuagnéran**

La nouvelle édition est désormais en ligne.

- **Facturation liée à l'eau**

En réponse à la question de Mme la Conseillère Perret, des renseignements ont été pris auprès de Mme Lüthi, Boursière communale.
A ce jour, la totalité des factures ouvertes représente un montant de CHF 100'000.--, concernant l'eau, une somme de CHF 22'000.--, pour des montants échus entre 61 et 90 jours. Pour les montants échus entre 91 jours et plus cela représente une somme de CHF 8'000.--(dont un montant de CHF 6'000.--pour un seul et unique débiteur).
L'administration effectue le suivi qu'il convient, à savoir l'envoi de rappel et la mise en poursuite.

- **Local du feu**

L'association Yvorne Grandeur Nature a fait part de son intérêt à s'installer de façon pérenne à Yvorne. Le projet porté par ladite association ne peut rester virtuel et a besoin d'un ancrage physique à Yvorne, ne serait-ce que pour asseoir sa crédibilité auprès des instances publiques, cantonales et fédérales, qui sont appelées à subventionner l'évolution et le développement de ce projet.

Il s'agirait donc d'une mise à disposition du local du feu, un point de contact, musée, pour les visiteurs du projet.

La Municipalité a estimé que cette demande faisait sens au regard de la situation économique que traverse les vigneron, de l'importance dudit projet qui rassemble une grande majorité de vigneron d'Yvorne, de l'attrait touristique dudit projet.

La Municipalité a donc pris la décision d'entrer en matière pour la mise à disposition d'une partie de ce bâtiment.

Il semblerait que 90m² suffisent à l'association, le solde pouvant être affecté à d'autres usages. Parmi ces derniers, la Municipalité cite la mise en vente de produits alimentaires dits de premières nécessités et/ou de produits labellisés Yvorne Grandeur Nature.

Il tient à relever que nous nous situons aux prémices du projet.

5. Divers et propositions individuelles

Construction d'une nouvelle piscine

M. le Conseiller Nicolas Dervev a appris, par des discussions, que la construction d'une piscine à Soretz (à côté de la future Migros précédemment évoquée) était prévue par la Commune d'Aigle. Il fait part de son étonnement quant à cette construction aiglonnaise sur le territoire vuarnéran.

Mme la Municipale Claire Glauser répond qu'elle a également entendu parler de ce projet mais que la Municipalité d'Yvorne, à ce jour, n'a reçu aucun plan, ni aucune demande de permis de construire. Il va de soi qu'elle tiendra le Conseil informé si ce projet prenait forme.

Passage piétons - Soretz

M. le Conseiller Fabrice Pilet s'interroge sur la création d'un passage piéton sécurisé dans cette zone. Etant donné la future affluence (commerces de proximité) et en tenant compte du fait que l'utilisation de la zone sportive par les enfants génère une mise en danger car ces derniers traversent la route, il appelle de ses vœux la sécurisation de la traversée.

M. le Municipal Maxime Isoz entend la préoccupation de M. le Conseiller Pilet. La DGMR, tant que la vitesse est de 60km/h, ne veut pas entrer en matière.

La Municipalité a déposé une demande pour limiter la circulation à 50km/h.

Cette demande a été refusée car les deux côtés de la route ne sont pas bâtis en continu.

Il convient d'attendre que le projet en cours de construction soit bien avancé, voire terminé, pour que le Canton considère cette demande.

M. le Conseiller Fabrice Pilet se questionne sur le positionnement de l'arrêt de bus, à savoir de l'autre côté de la route cantonale, sur les constructions de l'autre côté de la route cantonale (en face de la station-service). Il estime qu'il y a suffisamment d'appartements à côté de la Badouxthèque pour améliorer grandement la sécurité sur ce tronçon. La Municipalité se devrait de mettre une certaine pression sur le Canton afin d'éviter un drame.

M. le Municipal Maxime Isoz explique qu'il s'agit de normes fédérales auxquelles on ne peut déroger. La Municipalité espère vivement que, quand le projet de construction sera terminé ou à bout touchant, le Canton acceptera l'abaissement de la vitesse à 50km/h et qu'un passage piéton puisse être marqué à l'endroit de l'aide à la traversée actuelle. Nous tenons à préciser, qu'à plusieurs reprises, la demande a été faite auprès des instances cantonales mais que cela a toujours été refusé.

Il précise qu'un projet de création de trottoir (côté Migros), visant à relier celui d'Aigle, est en cours.

M. le Conseiller Nicolas Dervey ajoute qu'un passage piéton est installé au bas des Rennauds alors que la limitation de vitesse est fixée à 60km/h.

M. le Municipal Maxime Isoz valide le propos en précisant que la limitation était même à 80km/h auparavant. Il s'agit-là d'une exception cantonale qui, à l'époque, a été permise mais n'a plus cours à ce jour.

Déjections de chevaux

M. le Conseiller Kelvin Maret constate de nombreuses déjections de chevaux sur les chemins et ruelles (haut du Château et traversée de Vers Morey). Les maîtres de chien sont priés de ramasser les crottes mais il s'enquiert des obligations des cavaliers. Il conviendrait de faire quelque chose pour améliorer la situation, notamment en termes de sécurité pour les autres usagers.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz informe qu'il existe effectivement des sacs pour les crottins de chevaux mais il apparaît difficile d'interpeller chaque cavalier.

Travaux de Vers Morey

M. le Conseiller Raphaël Merli s'inquiète de la circulation sur les déviations (Bâchillon et Chenalettes) en cas de gel et de neige.

M. le Municipal Eric Minod explique que le déneigement a été pensé avec une autre machine que celle prévue usuellement étant donné l'étroitesse de la route. La commande de sel a également été ajustée pour cet hiver. La Commune avait fait l'acquisition d'une nouvelle saleuse l'année dernière qui n'avait pas été utilisée. Elle a été testée avec satisfaction.

Une installation sera réalisée au pied du Bâchillon pour qu'en cas de glissement d'un véhicule, ce dernier ne finisse pas dans la vigne.

Le déneigement est également prévu sur le chemin piétonnier pour les écoliers.

Un panneau d'interdiction de circuler va prochainement être apposé car le chemin a déjà été endommagé par des véhicules.

Par ailleurs, si les conditions météorologiques sont catastrophiques, elles le seront également pour le chantier. Ce dernier pourrait alors être arrêté et la circulation reprendre sur le tracé usuel dans l'attente que la situation s'améliore.

Chien – Route des Blettaux – serres en plaine

Mme la Conseillère Geneviève Major relate la situation de ce chien très « gardien » qui sort de son territoire et jusqu'à venir vers les passants.

Elle a elle-même été victime presque d'une attaque et une de ses connaissances aussi.

Compte tenu de la présence du chien, les personnes concernées expriment un sentiment d'insécurité et indiquent craindre de circuler dans ce secteur.

Il est demandé de préciser quelles sont les possibilités et les démarches dont disposent les habitants dans ce type de situation.

M. le Municipal Maxime Isoz rappelle que le maître doit exercer une maîtrise permanente de son chien en toutes circonstances. En cas de chien en liberté, les habitants peuvent contacter la gendarmerie, laquelle est habilitée à intervenir.

Sapin en place du Torrent

M. le Conseiller Jean-Luc Ansermoz relève que le choix du sapin suscite des interrogations, dans la mesure où le groupement forestier des Agittes aurait pu proposer un sujet plus qualitatif, compte tenu de la surface forestière dont la Commune est propriétaire et qui nous coûte plus de CHF 40'000.--.

M. le Municipal Jean-Luc Berdoz abonde dans le sens de M. le Conseiller Ansermoz. La remarque sera adressée à l'entreprise concernée.

Remerciements

Au nom de la Commission des finances, Mme la Conseillère Tania Stevanato tient à remercier chaleureusement Mme la Boursière Josette Lüthi pour sa disponibilité, sa collaboration, ainsi que pour la clarté des explications, y compris lorsqu'elle était à l'assurance.

Déviation de la route – indications

M. le Conseiller Nicolas Dervey précise qu'il manque une indication de circulation, notamment une flèche orange pour que les usagers de la route ne tournent pas à droite en direction du parking sous le collège mais se dirigent aux Chenalettes.

En bas des Chenalettes, il conviendrait également d'apposer une signalisation pour inviter les usagers à monter les Chenalettes et ne pas tourner à droite en direction du parking de Vers la Cour.

M. le Municipal Eric Minod prend note de ces remarques afin d'améliorer la signalisation qui sera effective le 19 janvier 2026 .

Véhicule stationné à la fontaine de Vers Morey

Mme la Conseillère Zofia Berset explique qu'un véhicule est garé à cet emplacement et elle souhaiterait que la Municipalité puisse agir car ce dernier entrave la circulation des habitants du hameau. Les usagers doivent faire des manœuvres risquées pour pouvoir tourner.

Par ailleurs, à la fin de la montée des Chenalettes, il n'y a aucune indication sur la direction à prendre pour se rendre à Corbeyrier.

M. le Municipal Eric Minod explique que le panneau Corbeyrier est prévu.

Il signale qu'il est difficile d'interdire le parcage étant donné le peu de places de parking existantes. Un passage de la gendarmerie est prévu début janvier et d'ici le mois de janvier la voiture sera enlevée.

6. Contre-appel et distribution des jetons de présence

M. le Président demande :

- à la secrétaire de procéder au contre-appel
- à l'huissière ainsi qu'aux scrutateurs de distribuer les jetons de présence

Le contre-appel ainsi que la distribution des jetons de présence sont effectués.

En l'absence d'autres divers et de propositions, M. le Président Diego Tabord **clôt la séance à 21h50.**

Le président :

Diego Tabord

La secrétaire :

Séverine Tissot